

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 24 mars 2006
(convocation du 13 mars 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Mars Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUBEDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. MARTIN Hugues à M. VALADE Jacques
Mme. FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. BANAYAN Alexis à M. SIMON Patrick
M. BANNEL Jean-Didier à Mme. PUJO Colette
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 30)
M. BENOIT J. Jacques à Mme DUMONT Dominique (à compter de 10 h 40)
Mme. BRACQ Mireille à M. MERCHERZ Jean
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CANOVAS Bruno
M. CAZENAVE Charles à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. DAVID Jean-Louis à M. DUCHENE Michel
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert (à compter de 11 h 30)
Mme de FRANCOIS à M. ANZIANI ALain (à compter de 11 h 30)

M. HERITIER Michel à M. HOUBEDEBERT Henri (à compter de 11 h 30)
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel (à compter de 11 h 30)
M. LOTHAIRES Pierre) M. MANGON Jacques (jusqu'à 12 h 00)
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MONCASSIN Alain à Mme FAORO Michèle (à compter de 11 h 30)
Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme DARCHE Michelle (jusqu'à 10 h 40)
M. PIERRE Maurice à M. MERCIER Michel (à compter de 11 h 30)
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
Mme. RAFFARD Florence à Mme. TOUTON Elisabeth
M. TAVART Jean-Michel à M. SAINTE-MARIE Michel

EXCUSE :

M. PUJOL Patrick

LA SEANCE EST OUVERTE

Autorisation de recourir à un agent non titulaire
 sur le poste de directeur du centre des systèmes à la Mission Tramway
 Décision - Autorisation

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2001/92 du 19 janvier 2001, le conseil de communauté a donné l'autorisation de recourir à un agent non titulaire pour le poste de responsable technique en qualité d'ingénieur systèmes d'exploitation au sein de la Mission Tramway à compter du 1^{er} février 2001 et pour une durée de trois ans.

Compte tenu du caractère temporaire des opérations et de la fonction très spécifique de ce poste, il a été convenu de faire appel à un agent issu d'un poste élevé d'une société de transports publics telle que la RATP. Comme le prévoit le statut de cet organisme, l'agent a été placé en position de disponibilité spéciale et dans ce cadre, il a été procédé, par notre établissement, au reversement de la contribution de retraite prévue à l'article 25 du règlement des retraites et au remboursement de l'indemnité de délocalisation que la RATP verse à ses agents ainsi déplacés.

Par délibération n° 2004/41 du 16 janvier 2004, le conseil de communauté a renouvelé l'autorisation de recourir à un agent non titulaire ayant le même profil pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} février 2004.

Cet agent ayant été mis à la retraite d'office par son organisme d'origine au 1^{er} janvier 2006, le contrat le liant à la Communauté Urbaine de Bordeaux a été interrompu.

Aussi, compte tenu de la vacance de ce poste, un appel à candidature a été diffusé. Si aucun fonctionnaire n'est sélectionné, l'administration envisagerait de recourir de nouveau à un agent non titulaire issu d'une société de transports telle que la RATP, sur le fondement de l'article 3 – alinéa 4 de la loi du 24 janvier 1984.

La mission de l'agent affecté à ce poste serait, de fait, précisée et consisterait, en tant que directeur du centre des systèmes, à assister le chef de projet de la Mission Tramway dans tous les domaines techniques et systèmes d'exploitation, aussi bien vis-à-vis du maître d'œuvre que des entreprises. Elle requiert un profil très spécifique et réclame une expérience professionnelle confirmée de l'exploitation ferroviaire.

Il serait plus particulièrement chargé :

- de la coordination technique et contractuelle de l'ensemble des actions relatives aux « équipements et systèmes » : fourniture d'énergie (équipements en sous-station, pose de ligne aérienne et du système d'alimentation par le sol), fourniture et installation des équipements d'exploitation en station et au PCC, fourniture du matériel roulant, réalisation du centre de maintenance, pose de la voie ferrée et des équipements de signalisation ferroviaire, fourniture et installation des équipements de signalisation lumineuse de trafic ;
- du suivi direct de la fiabilisation du système (y compris le suivi du plan d'actions relatif à l'alimentation par le sol) ;
- du suivi direct de la fourniture du matériel roulant et de la réalisation des centres d'exploitation et de maintenance ;
- du suivi des études d'exploitation ;
- du suivi direct de la démarche de validation sécuritaire du système de transport.

Ce contrat serait conclu pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} avril 2006 sur la base d'une rémunération correspondant au moins au niveau de celle allouée par la RATP soit actuellement un montant brut annuel de 63 440,76 euros hors prime de résultat annuelle.

L'imputation des frais correspondant à ce contrat serait effectuée sur le budget principal de la Communauté Urbaine de Bordeaux et sur l'exercice considéré, soit le chapitre 012 – compte 64111 – fonction 8150 et refacturé au budget annexe transports.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser les dispositions ci-dessus définies relatives à l'emploi de directeur du centre des systèmes à la Mission Tramway, lequel pourrait, le cas échéant, être pourvu par un agent non titulaire issu de la RATP à la suite d'une signature de contrat entre la RATP et notre administration.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 mars 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. BERNARD SEUROT

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
12 AVRIL 2006**